

VALLS : CIRCULAIRE, Y A PAS GRAND-CHOSE A VOIR !



Après de longs mois d'attente et quelques échanges inaboutis avec syndicats et associations, le ministre de l'Intérieur a présenté le 28 novembre 2012 une circulaire dite de « régularisation ». Cette circulaire avait suscité un grand espoir, notamment pour les familles, les jeunes et les travailleurs Sans-Papiers privés du droit au séjour par les lois de l'ère Sarkozy. Cet espoir est largement déçu.

Les critères proposés pour permettre la délivrance de titres de séjour aux étrangers Sans-Papiers ne seront ni

plus généreux, ni plus respectueux des droits. Que ce soit pour les enfants et les jeunes majeurs en cours d'études, pour leurs familles, que ce soit pour les couples dit mixtes ou les salarié(e)s, les durées de présence en France demandées sont incompatibles avec la réalité de la majorité des demandes.

De plus, poser une limite au nombre de régularisations (30 000 annuelles, comme sous Sarkozy) est en flagrante contradiction avec une application « juste et équitable » de la circulaire. Il est à craindre l'introduction de quotas par préfecture.

Enfin, une circulaire n'est pas opposable devant une juridiction. Un étranger à qui on refuserait d'appliquer un des critères de la circulaire devra accepter la décision du préfet sans pouvoir contester l'application du texte devant un juge. Bref, rien ne garantit la fin de l'arbitraire des préfectures contrairement aux objectifs affichés.

Le gouvernement doit, dès maintenant, marquer une véritable rupture avec la politique antérieure. Au lieu de multiplier des circulaires frileuses, laissant trop de place à l'arbitraire des préfectures, il faut réformer en profondeur la loi pour favoriser la liberté de circulation et d'installation.



Journée mondiale des migrants

Manifestons contre une politique européenne meurtrière et en faveur de profondes réformes en France

Un peu plus de six mois après l'élection de F. Hollande, que reste-t-il des espoirs de changements progressistes en matière de politique à l'égard des étrangers ? Sans fortes pressions populaires, il y a fort à parier que, pour l'essentiel, le gouvernement ne modifiera rien ou presque de la réglementation nationale xénophobe peaufinée par la droite au cours des dix dernières années et que, à l'échelle de l'Union européenne, il s'accommode d'une stratégie homicide de fermeture des frontières qui a déjà tué de l'ordre de 13 000 personnes entre 1988 et 2012 dans la seule Méditerranée.

De même que l'obsession de « scores » présentés comme flatteurs dans le domaine des expulsions et des enfermements, ces milliers de vies perdues donnent la mesure du *cynisme* des États de l'Europe qui, pour éviter tout partage de leur richesse et de droits fondamentaux en principe moins bafoués qu'ailleurs, mènent désormais une véritable guerre aux migrants, avec les conséquences liées à toute guerre : des milliers de morts et de blessés.

Dans un pareil contexte, la Journée internationale des migrants, ce 18 décembre 2012, peut être l'occasion de secouer l'immobilisme et, à travers l'expression massive d'une indignation contre cette tuerie, exiger des changements enfin fondamentaux des politiques migratoires, à commencer par celle de la France.

Pour ce changement de regard sur l'immigration, pour des réformes urgentes...

**RASSEMBLEMENT à MARSEILLE
MARDI 18 DECEMBRE
à 18h30 au métro Réformés**

A l'appel de: Amoureux au Ban Public, Cimade, FSU, LDH, RESF, SUD Education...

Défendre le respect de la vie des migrantes et des migrants entraîne également quantité d'exigences supplémentaires qui, elles, touchent aux conditions d'existence et aux droits de celles et de ceux qui vivent parmi nous :



- les sans-papiers en attente de régularisations à ce point aléatoires qu'elles relèvent de la loterie ;
- les gagnant-e-s à cette loterie après paiement d'une taxe démesurée de près de 700 € héritée de la droite ;
- les familles condamnées à d'interminables séparations ou à des vies d'angoisses et de misère ;
- les femmes, les hommes et les enfants, en instance d'expulsion, qui subissent toujours un régime d'exception sans garantie d'accès à un juge avant leur éloignement ;
- les mineurs isolés étrangers souvent abandonnés à la rue alors que l'aide sociale à l'enfance a l'obligation de les protéger, ainsi que quantité de jeunes majeurs voués, par la même négligence, à rejoindre les rangs des sans-papiers ;
- les malades, auxquels des titres de séjour sont refusés sans considération des conditions de soin dans leur pays d'origine ;
- les demandeurs d'asile éjectés par la « mécanique du soupçon » ;
- toutes celles et tous ceux pour lesquels la non-signature de la *Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille* facilite le déni de certains de leurs droits fondamentaux ;
- les étrangers en situation régulière qui, en dépit d'une promesse de plus de trente ans, demeurent loin d'obtenir le droit de voter là où ils résident ;
- les personnes naturalisées et leurs enfants qui, en dépit de

leur qualité de Français, subissent quantité de discriminations légitimées par le soupçon qui caractérise l'ensemble de la politique migratoire ;

- les milliers de Françaises, de Français, d'étrangères et d'étrangers en situation régulière que la couleur de leur peau ou leur « faciès » expose à des violences et à des contrôles discriminatoires incessants auxquels le ministre de l'intérieur n'entend pas mettre fin ;
- celles et ceux que leur religion désigne, plus que jamais, à la vindicte publique, quelle que soit leur nationalité ;
- les Roms, les Tsiganes, et toutes celles et ceux que la France, comme d'autres pays, continue de chasser de leurs campements, d'exclure de tous les droits fondamentaux et de stigmatiser comme indésirables ;
- et puis tous ces migrants et migrantes sur la route de l'exil, que des contrôles policiers aux frontières de Europe et toujours plus loin de son territoire, par le biais d'accords de sous-traitance avec des Etats tiers, condamnent à risquer jusqu'à leur vie.



Ces discriminations et ces violences forment un tout, que la Journée mondiale des migrants le 18 décembre 2012 doit contribuer à combattre. Elle est l'occasion d'un appel déterminé et massif à des réformes en profondeur soucieuses d'une égalité des droits effective et fondée sur le respect d'une liberté de circulation sans laquelle elle sera illusoire.